

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [huneaultj](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f2e204dc506f151da855f91a>

Date d'obtention : 2020-11-27 19:34:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La trousse sexto comporte 4 étapes d'interventions.

La première étape consiste à rencontrer l'auteur du signalement et la jeune victime. Il est important de rencontrer chacune des personnes impliquées de façons individuelles. À cette étape, il est important que la victime sente qu'elle fait partie de la solution. Il faut être rassurant.

À la deuxième étape, il faut compléter la grille d'évaluation de l'incident afin de recueillir les 4 éléments essentiels qui me permettra ensuite de guider mon intervention. Il est à noter qu'il faut compléter une grille avec chacune des personnes impliquées

Amorce: Identifier les circonstances entourant la situation de sextage.

Nature: Évaluer la nature des images SANS les regarder

Intention: Comprendre les motivations des personnes impliquées

Étendue: Établir l'envergure de la diffusion des images.

Les grilles doivent comprendre toutes l'informations nécessaire tel que la date de naissances de l'élève, la date et l'heure de début et de fin de la rencontre.

À la troisième étape, il faut vérifier l'information. Il faut demander à la victime si d'autres jeunes sont au courant de la situation. Il faut alors compléter une grille avec ses personnes (en individuelle) et rappeler l'importance de rétablir la vie privée de la victime et de garder l'information pour eux.

Si la nature des gestes n'est pas considérée comme malveillant ou de nature criminelle, il faut passer à l'étape 4. Il faut alors rencontrer le jeune instigateur afin d'avoir sa version des faits. Il est primordial de protéger les personnes rencontrées précédemment. Cela permettra ensuite de mieux comprendre si l'acte est malveillant ou impulsif. Ce qui dirigera mes interventions.

Dans un cas d'un acte malveillant, il faut communiquer avec le policier éducateur de l'école. Il est important de le faire à tout moment quand nous jugeons que c'est un acte malveillant

Dans un cas d'acte impulsif, il est tout même important de communiquer avec le policier éducateur.

Il est important de toujours consulté la politique de l'école.

Lors de situation où les images se retrouvent encore dans un outil technologique, il faut utiliser les sacs de confiscation et le remettre au policier éducateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les mises en situation m'ont permis de mieux comprendre certaine nuance. Il faut ouvrir la trousse lorsque nous avons l'information qu'il y a eu des images intime(nue ou semi-nue) selon la définition légale (pas de des cas de maillots de bain)

L'importance d'ouvrir la trousse dès que j'ai des information en lien avec une situation de sexto. Il faut rencontré rapidement l'auteur du signalement et la jeune victime. Selon la grille d'évaluation, j'informe le policier éducateur.

Le dernier cas m'a permis de mieux comprendre quand je dois ouvrir la trousse versus diriger un parent vers les policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de déterminer si l'acte est malveillant me semble plus complexe. Dans l'étape 4 qui est de parler au jeune instigateur, est pour moi plus ambiguë. Toutefois avec les outils fournis, je me sens plus à l'aise d'établir si l'acte est malveillant ou encore si c'est un geste impulsif. Je comprends aussi que malgré que les incidents se déroulent à l'extérieur de l'école et même si l'instigateur est à l'extérieur de l'école, si un élève vient me voir, j'ouvre la trousse sexto pour compléter une grille d'évaluation de l'incident. Ceci me permettra de déterminer les 4 éléments essentiels(amorce, la nature, l'intention, l'Étendue)pour ensuite mieux diriger mon intervention en gardant en tête qu'il est important de limiter la propagation des images.